



Rapport du

Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

Dans le cadre du projet de

Suivi des milieux humides forestiers

Présenté à la

Fondation de la faune du Québec

Breakeyville

Février 2007

Responsable du projet

Julie Boudreau, directrice générale (au moment du projet), Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

Rédaction

Cosmin Vasile, directeur général, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Collaboration

Sonia Brassard, adjointe administrative, Conseil régional de l'environnement Chaudière-
Appalaches

Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

22, rue Sainte-Hélène
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418 832-2722
Télécopieur : 418 832-9116

© 2007

Table des matières

	Page
1. Mise en contexte	1
2. Déroulement des activités de suivi.....	2
2.1 Méthodologie	2
2.2 Utilisation de la trousse de suivi	3
2.3 Groupe ciblé et calendrier des visites.....	3
3. Résultats.....	4
Conclusion	5
4. Rapport financier	6
Annexe 1	7
Annexe 2.....	8

1. Mise en contexte

Le projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers en Chaudière-Appalaches avait comme principal objectif d'assurer la continuité de la protection des milieux humides caractérisés en 2002, dans le cadre d'un plus vaste projet de conservation des milieux humides forestiers en terres privées.

Le projet visait surtout à promouvoir la poursuite de la protection des milieux humides auprès des propriétaires. Subséquemment, la réalisation d'un portrait général des écosystèmes visités était envisagée, afin de mieux saisir les changements survenus depuis 2002. Dans les situations où les propriétaires étaient rencontrés, le projet a permis d'apercevoir les attentes et la perception des propriétaires. De plus, ces rencontres ont aidé, à cerner et à répondre aux difficultés de protection prouvées par les propriétaires.

Mis à part la finalité engendrée par le projet, les informations recueillies permettront d'orienter les activités futures de sensibilisation à réaliser par le CRECA. De plus, le projet de suivi sera un bon précédent pour la réalisation des autres projets de suivi, compte tenu que le CRECA a réalisé des ententes de protection pour plusieurs autres sites.

2. Déroulement des activités de suivi

2.1 Méthodologie

La première démarche effectuée pour atteindre les résultats escomptés du suivi, a été l'envoi, aux propriétaires ciblés, d'une lettre qui présentait les intentions du CRECA et demandait l'accès sur leur propriété (annexe 1). Cette démarche envisageait d'avoir un premier contact avec les propriétaires, ainsi que de sonder la perception du projet de suivi, suite à la signature des ententes en 2002. L'envoi a été effectué le 12 juillet 2006 afin de donner le temps aux propriétaires d'avoir une rétroaction sur l'objet du suivi, avant la visite sur le terrain prévue entre le 25 juillet et le 14 août 2006.

Le deuxième volet du projet a été axé sur la visite sur le terrain des milieux humides dans le but de mieux saisir les changements effectués depuis la signature de l'entente. Cette visite a été réalisée par un stagiaire de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, à l'emploi du CRECA. La supervision a été accomplie par la directrice générale et le soutien administratif a été assuré par l'adjointe administrative du CRECA. Une fiche terrain, utilisée pour synthétiser les données spécifiques de chaque site, a été complétée afin de mieux apercevoir les changements survenus et de réaliser un portrait actualisé du site. L'annexe 2 présente un exemple de fiche terrain (Lac Bourassa).

Compte tenu de la durée limitée du projet, le temps alloué pour la visite de chaque site était d'une journée. Un autre aspect important qui doit être pris en considération est que la vérification et la caractérisation de l'état des milieux humides ont été réalisées à pied, certains lieux étant, inaccessibles.

Le document utilisé pour estimer l'état de référence des milieux humides, a été constitué par l'ouvrage *Inventaire biologique de 19 milieux humides de la région de Chaudière-Appalaches*, réalisé par le CRECA en 2002.

2.2 Utilisation de la trousse de suivi

L'utilisation de la trousse a beaucoup aidé dans le déroulement du suivi. Toutefois, compte tenu que la prolifération du castor a été ressentie dans plusieurs milieux qui ont fait l'objet du suivi, le fascicule sur «*La gestion du castor à l'échelle du territoire*» fut le plus utilisé des outils de la trousse.

2.3 Groupe ciblé et calendrier des visites

Le groupe ciblé par le projet est constitué par les propriétaires des milieux humides forestiers suivants :

Municipalité

Saint-Gervais et Saint-Nérée
Saint-Nérée et Saint-Lazare
Saint-Nérée et Saint-Lazare
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Charles-de-Bellechasse
Sainte-Euphémie-de-la-Rivière-du-Sud
Cap-Saint-Ignace
Cap-Saint-Ignace
Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Paul-de-Montminy
Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Marcel et Saint-Adalbert
Saint-Cyrille-de-Lessard
Sainte-Sabine
Saint-Magloire-de-Bellechasse
Saint-Camille-de-Lellis

Milieux humides forestiers

Lac du Troisième Rang
Lac Vert
Lac Chabot
Lac St-Charles
Plée de Saint-Charles
Lac Laflamme
Petit lac au sud-est de Montmagny (?9)
Petit lac au sud-est de Montmagny (?10)
Lac Bourassa
Étang du ruisseau Chabot
Méandres du ruisseau du Lac des Vases
Méandres de la grande rivière Noire
Lac et marais Lessard
Lac et marais au sud de Sainte-Sabine
Lac Saint-Laurent
Méandres de la rivière Daaquam

La section qui suit présente les dates de visite des sites, selon le déroulement du projet :

25.07 2006	Petit lac au sud-est de Montmagny (?9)
26.07.2006	Petit lac au sud-est de Montmagny (?10)
27.07.2006	Méandres de la grande rivière Noire
28.07.2006	Lac et marais Lessard

31.07.2006	Méandres de la rivière Daaquam
01.08.2006	Lac Bourassa
02.08.2006	Méandres du ruisseau du Lac des Vases
03.08.2006	Étang du ruisseau Chabot
04.08.2006	Lac Saint-Laurent
07.08.2006	Lac et marais au sud de Sainte-Sabine
08.08.2006	Lac Laflamme
09.08.2006	Lac Chabot
10.08.2006	Lac Vert
11.08.2006	Lac du Troisième Rang
14.08.2006	Lac St-Charles

3. Résultats

Les résultats du projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers en Chaudière-Appalaches, sont encourageants. Mis à part le refus téléphonique explicite donné par le propriétaire de la Plée de Saint-Charles de ne pas accéder sur sa propriété, et quelques retours par la poste, la lettre d'intention et de confirmation a été bien reçue par les propriétaires. Dès le début du projet, cela a démontré que les propriétaires ont bien accueilli la démarche et les objectifs du projet de suivi.

La visite sur le site a permis de valider cette opinion et même de la renforcer. Il faut mentionner, encore une fois, que la méthode de caractérisation a été appuyée sur une évaluation écosystémique des milieux humides. Mis à part deux (2) sites spécifiques, soit le Lac Vert et le Lac Saint-Charles, tous les autres sites ont conservé les mêmes caractéristiques écologiques existantes en 2002.

Concernant le site du Lac Vert, nous avons pu constater une forte pression anthropique découlée du rythme rapide de développement résidentiel et de la diversité des activités récréatives réalisées sur le lac et autour de celui-ci. La zone d'étude qui a été caractérisée en 2002, comprenait uniquement une petite baie du lac, qui a gardé, même en 2006, son caractère quasi-sauvage. Cependant, compte tenu de l'augmentation de la pression anthropique citée antérieurement, même si nous tenons compte de l'abri naturel créé par la baie, le dépassement de la capacité de support du milieu peut provoquer des perturbations prononcées.

Le second site où la pression anthropique se fait ressentir, est le Lac Saint-Charles. Un comité de suivi du lac Saint-Charles a été mis sur pied par plusieurs propriétaires, avec l'objectif principal de préserver le caractère naturel du lac. Lors de la visite sur le terrain, le professionnel du CRECA a rencontré ce comité et a répondu aux questions d'ordre environnemental, ainsi qu'aux questions plus générales concernant la gestion durable du lac. Ces réponses ont essayé de renforcer la nécessité d'une gestion durable du lac, et ont mis l'accent sur la préservation des zones sensibles du lac, les bonnes pratiques sur la stabilisation des berges, ainsi que sur la diminution des impacts reliés aux loisirs motorisés pratiqués sur le lac.

Pour les autres sites visités, le plan de protection a été bien respecté, et les propriétaires ont montré leur support pour la continuité de l'entente de conservation volontaire. Lors des rencontres avec les propriétaires, nous avons pu constater que les ententes ont donné surtout un résultat de conscientisation sur les bonnes pratiques de protection et sur la nécessité de continuer la démarche de préserver les milieux humides en forêt privée. Les visites sur le terrain ont permis aussi, de peser la mise en pratique de l'entente, l'état sauvage des milieux visités étant un témoin incontestable du respect de l'entente. De plus, le volet terrain du projet a servi d'outil de référence afin de pouvoir interagir efficacement avec les propriétaires. Les avis, les constats et les informations fournis par le conseiller du CRECA ont permis de mieux matérialiser les objectifs du projet. Le tableau «*Suivi des milieux humides et fidélisation des propriétaires*» fait un portrait général du projet et collige les résultats du suivi, ainsi que les recommandations à la suite de l'évaluation du suivi et les commentaires pour chaque site visité.

Conclusion

Les résultats du projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers de la région de la Chaudière-Appalaches, s'inscrivent dans une continuité essentielle à la préservation de ces milieux particulièrement fragiles. De plus, en se basant sur le soutien traditionnel de la FFQ, la réussite du projet permet au CRECA d'envisager d'autres projets concernant la protection des milieux humides. Considérant que les retombées attendues de ce projet ont été atteintes, le CRECA certifie, par ces résultats, le mandat assumé de favoriser et de promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux dans une perspective de développement durable.

4. Rapport financier

CRECA

Projet sommaire des produits d'exploitation

Suivi milieux humides 2006-04-01 à 2007-02-01

	Produits	Charges
FFQ	2100,00	
Reste à encaisser	1400,00	
Fonds de l'environnement Shell (Somme prévue et non octroyée par le Fonds de l'env. Shell)	(2000,00)	
Salaire		3248,00
Charge Ass.-emploi		73,62
Charges RRQ		146,77
Charges FSS		92,78
Vacances		129,92
Charges RQAP		20,03
Charges CSST		29,56
Déplacements employés		1184,98
Poste et messagerie		54,55
Total :	3500,00	4980,21
PRODUITS moins CHARGES		
	-1480,21	

Annexe 1

Breakeyville, le 12 juillet 2006

Objet : Suivi de la protection des milieux humides forestiers en Chaudière-Appalaches

Madame, Monsieur,

En 2002, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a procédé à un inventaire biologique sur votre propriété (milieux humides forestiers). Par la suite, vous avez signé une entente volontaire de conservation (déclaration d'intention). Comme vous le savez, cette entente ne constitue pas une obligation légale; il s'agit d'un engagement moral à protéger le milieu humide dont vous êtes propriétaire.

Cet été, le CRECA effectue un suivi de la protection des milieux humides forestiers en Chaudière-Appalaches. Pour ce faire, nous souhaitons visiter à nouveau les sites inventoriés en 2002 afin d'évaluer leur état. À cette occasion, vous pourrez rencontrer le personnel du CRECA et obtenir de l'information supplémentaire sur les moyens à mettre en oeuvre pour protéger les milieux humides. Cette visite sur le terrain sera faite durant les mois de juillet et août. Si vous ne souhaitez pas que le personnel du CRECA accède à votre propriété, veuillez nous en informer en communiquant avec Madame Sonia Brassard au **(418) 832-2722**.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement additionnel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Julie Boudreau, M.Env.
Directrice générale

Annexe 2



CONSERVATION VOLONTAIRE
DES MILIEUX HUMIDES
EN FORÊT PRIVÉE

Suivi et évaluation de la fidélisation des propriétaires

Territoire / région : Saint-Fabien-de-Panet

FICHE 1 : IDENTIFICATION DU MILIEU

A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du milieu : Lac Bourassa (#16)

Année de la conservation volontaire : 2002

Superficie : 21,3 ha

État général : Bon

Année de la signature de l'entente : 2002-2003

Localisation :

Lot :	Rang :
Municipalité :	
Longitude :	Latitude :

Bassin versant (s'il y a lieu) :

Utilisation de l'entourage :

? Forêt (coupe de bois)	? Agriculture
? Résidentiel	? Camping
? Autres :	

Espèce(s) présente(s) :

<input checked="" type="checkbox"/> Sauvagine : peu visible à cause de la distance
? Statut précaire :
<input checked="" type="checkbox"/> Castor :
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Chevreuil, orignal

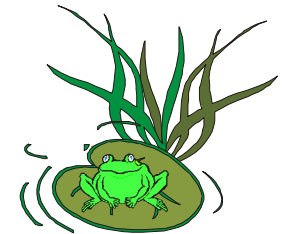
Particularités ou problématiques :

Remarques :

Type de milieu humide :

<input checked="" type="checkbox"/> Portion humide d'un lac ou d'un cours d'eau	
<input checked="" type="checkbox"/> Marais	? Vieil étang de castor
? Petit étang forestier	<input checked="" type="checkbox"/> Marécage
? Prairie humide	<input checked="" type="checkbox"/> Jeune étang de castor
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Ruisseau	

Photos du site (à joindre)



B) IDENTIFICATION DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S)

Nom	Coordonnées (adresse, téléphone, etc.)	Type de propriétaire*	Vocation de la Propriété**	Conseiller
1. Pierrette Blanchette	131, rang St-Isidore St-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0 418-249-4321	(3) Plus ou moins intéressé, mais signe l'entente	(3) Qualité de vie (résidence)	Cosmin Vasile

* **Type de propriétaire** : 1) sensibilisé, jugé fiable 2) écologique 3) Plus ou moins intéressé mais signe l'entente 4) Refuse de signer 5) Autre

** **Vocation** : 1) Sous gestion et exploitation forestière, agricole ou autres 2) Exploitation commerciale (coupe de bois, agriculture) 3) Qualité de vie 4) Autre

C) INTERVENTION(S) RÉALISÉE(S) (protection ou aménagement)

#	Année	Problématique(s)	Actions / interventions	Remarques
1.				
2.				
3.				
4.				

Signature du conseiller: _____

Date: 1^{er} août 2006 _____

Suivi et évaluation de la fidélisation des propriétaires

FICHE 2 : SUIVI ANNUEL

Nom du milieu : _____

Nom du propriétaire : _____

Nom du conseiller : _____

A) FAÇON DE COMMUNIQUER AVEC LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)

?? Carte postale

? Contact téléphonique

? Visite (raison) _____

? Autres : _____

B) ENCADREMENT PAR LE CONSEILLER

1) Temps alloué pour le suivi :

2) Remarques / Commentaires

Signature du conseiller: _____

C) PRÉOCCUPATIONS / BESOINS DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S)
Remarques

? **Problématiques :**
(présence d'intrus, castor, pollution diffuse, remarque d'un voisin, autres)

? **Informations :**
(sur les milieux humides, sur une nouvelle espèce observée, autres)

? **Interventions :**
(protection ou aménagement)
(aquatique, castor agricole, autres)

? **Autres :**
(vente de la propriété, décès, destruction du milieu, autres)

Date: _____

Suivi et évaluation de la fidélisation des propriétaires

FICHE 3 : SUIVI TERRAIN (3-5 ans)

1. Nom du milieu : Lac Bourassa
2. Nom du conseiller : Cosmin Vasile
3. Nom du (des) propriétaire(s) Mme Pierrette Blanchette
4. Identification des changements, s'il y a lieu (nouveaux propriétaires, modification du nom du site, etc.)

Remarques :

DÉTAILS RELATIFS À LA VISITE

5. Présence du (des) propriétaire(s) lors de la visite? **X** Oui ? Non

Si non, autres (parent, biologiste, conseiller forestier) : SO

6. Avant la visite, avez-vous révisé le dossier (cahier, inventaires, problématiques, derniers rapports de suivi)

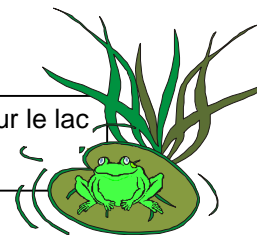
X Oui

Remarques :

?? Non

7. Respect du plan de protection et de mise en valeur, s'il y a lieu. **X** Oui ? Non

Remarques : Le plan de protection a été assez bien respecté, mis à part une petite coupe forestière afin d'augmenter la vue sur le lac à partir de la propriété de Mme Blanchette.



8. Observations particulières, problématiques ou changement par rapport à l'engagement du propriétaire.

Remarques :

9. **Observations particulières sur la faune, flore et les habitats.**

Remarques : Une famille de castors s'est installée près de la propriété de Mme Blanchette. Le conjoint de celle-ci a mentionné la présence d'originaux sur leur terrain et, des traces fraîches de chevreuil ont été photographiées.

10. **Suivi des interventions réalisées (protection ou aménagement) (s'il y a lieu).**

Remarques :

11. **Ajout de pièces au dossier (photos, documents, carte) Oui ? Non**

Remarques : Photos

12. **Recommandations suite à la visite.**

Remarques : Malgré l'accès difficile, nous avons pu remarquer la présence de la sauvagine sur le lac. Des traces fraîches dans la boue montrent que le site est aussi visité par les ongulés. La présence de chicots sur le site représente l'habitat idéal pour plusieurs espèces d'oiseaux. Comme interventions sur le milieu, on doit rapporter le barrage et la hutte de castors comme transformation naturelle et la petite coupe forestière faite jusqu'à la proximité de la rive. L'affaissement des plantes riveraines démontre que des petites embarcations sont mises à l'eau de temps en temps. Les recommandations sont portées sur la limitation des ingérences anthropiques qui pourraient affecter l'environnement lacustre et son écotone.

Signature du conseiller: _____

Date : _____ 1^{er} août 2006